



CONSEIL — 237^e SESSION

NEUVIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, JEUDI 2 AVRIL 2026, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Examen des résolutions et des décisions de l'Assemblée

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15787, qui rend compte des mesures prises pour mettre à jour le Plan opérationnel triennal (TOP) et le Cadre de suivi des performances (PMF) du Plan d'activités (BP) 2026-2028 de l'OACI, afin d'y intégrer les résolutions et décisions adoptées lors de la 42^e session de l'Assemblée de l'OACI (A42), notamment l'état de financement des projets et activités sur la base du budget ordinaire (BO) approuvé et des ressources extrabudgétaires confirmées allouées à des projets et activités prioritaires. Il est également saisi de rapports verbaux présentés à ce sujet par la Commission de navigation aérienne (ANC) et le Comité des finances (FIC).
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des renseignements figurant dans la note C-WP/15787 et de l'actualisation du TOP et du PMF, qui tient compte des objectifs découlant de l'A42, notamment en ce qui concerne les priorités et le statut de financement des projets et activités, et à cet égard, constate que la partie narrative du Plan d'activités, y compris les cibles liées aux résultats, n'avait pas changé en fonction des résolutions et décisions adoptées par l'A42 ;
 - b) tenant compte du fait que le budget ordinaire ne couvrira pas tous les objectifs, y compris ceux fixés par l'Assemblée, et rappelant que l'A42 avait considéré les domaines de la sécurité et de la sûreté comme relevant des plus hautes préoccupations des États membres, réaffirme que les priorités devraient dicter les projets et activités à mettre en œuvre à partir du budget ordinaire et ceux qui dépendront de ressources extrabudgétaires comme le Fonds stratégique ;
 - c) charge le Secrétariat de continuer à étudier et à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et financière, et demande qu'il informe le Conseil de la prise de telles initiatives lors de la 239^e session ;
 - d) réitère l'importance de faire progresser les travaux en matière de financement durable et de réforme budgétaire à long terme pour l'Organisation, et prend note de la création du Groupe restreint du Comité des finances sur le financement durable et la budgétisation de l'OACI ;
 - e) rappelant le Dispositif d'application du principe de responsabilité de l'OACI et les rôles et responsabilités respectifs de l'Assemblée, du Conseil et du Secrétaire général qui y

sont décrits, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'activités, et sachant que le TOP est un document évolutif, invite le Secrétaire général à faire rapport régulièrement au Conseil sur la mise en œuvre du Plan d'activités, en se fondant sur des critères bien définis pour évaluer les progrès, notamment en ce qui concerne les incidences sur les risques d'une mise en œuvre incomplète de projets et d'activités non financés ou financés seulement en partie, dans le but d'améliorer la transparence et d'en faciliter l'examen par le Conseil ;

- f) notant la préoccupation de l'ANC concernant un possible décalage entre la hiérarchisation de la production de SARP et l'élaboration et la tenue à jour connexes d'éléments indicatifs pour soutenir une mise en œuvre rapide et effective, et le fait que le soutien à la mise en œuvre des programmes de gestion de la sécurité et des programmes nationaux de sécurité (SSP) semblait partiellement financé, est convenu que l'ajustement des ressources destinées à ces activités critiques a justifié une réflexion approfondie, et, à cet égard, demande à l'ANC de tenir davantage compte des incidences de risque créées par la présence de projets et d'activités non financés ou partiellement financés dans les domaines relevant de sa compétence, et de donner au Conseil un avis sur la question en temps voulu ;
- g) souligne la nécessité de maintenir une interaction proactive et continue avec l'ANC et les comités permanents du Conseil, le cas échéant, afin de contribuer à une compréhension globale de l'évolution des priorités, des risques et des besoins tout au long du triennat.

Élection à la présidence du Comité de la gouvernance (COG) et du Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP)

3. Le Conseil reprend l'examen de cette question en se fondant sur la note C-WP/15821 (rectificatif n° 1) (voir le résumé C-DEC 237/2), dans laquelle, en raison du départ du Président du Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP) (Représentant de l'Allemagne), il est invité à élire un successeur pour le reste du mandat de 2025-2026.

4. Après examen, le Conseil :

- a) convient de déroger au paragraphe 3 de l'appendice B et à la partie du paragraphe 2 de l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* relative aux élections tenues au scrutin secret, à moins qu'il n'y soit renoncé par décision unanime des membres représentés à la séance ;
- b) sur proposition du Représentant de l'Afrique du Sud, élit la Représentante de l'Australie (Mme Sarah Millard) comme Présidente du CCEP pour le reste du mandat de 2025-2026, avec effet à compter de la 237^e session.

Programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 238^e session

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15788, qui présente le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 238^e session. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. Ce faisant, il convient de déroger à la partie de la règle 26, alinéa b), relative au délai requis pour la communication de rapports verbaux, car le rapport verbal du COG en question a été communiqué moins de 3 jours ouvrés avant la séance.

6. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 238^e session figurant dans la note C-WP/15788, modifié par le COG et contenu dans son rapport verbal, et pour tenir compte de tout autre point convenu par le Conseil lors de la 237^e session ;
- b) approuve la liste proposée des séances d'information informelles, modifiée par le COG et figurant dans l'appendice A de son rapport verbal, afin de tenir compte de toute autre séance d'information informelle convenue par le Conseil lors de la 237^e session ;
- c) prend note de la liste des points proposés à titre d'information, qui figure dans l'appendice B du rapport verbal du COG ;
- d) invite les Représentantes et les Représentants du Conseil à informer le Secrétariat, par écrit, de toutes les réunions, tous les jours fériés ou toutes les manifestations susceptibles de coïncider avec le programme des réunions de l'OACI pour la période triennale à venir, y compris les dates prévues pour le Conseil.

Questions diverses

Correspondance adressée au Président du Conseil et au Secrétaire général par le Ministre des transports de la Lituanie

7. Le Conseil est informé par son Président que l'OACI a reçu une correspondance envoyée par le Ministre des transports de la République de Lituanie, datée du 12 février 2026, qui fournit des renseignements concernant la perturbation de l'aviation civile causée par des ballons non habités pénétrant dans l'espace aérien de la Lituanie, lesquels proviendraient du territoire de la République du Bélarus. Le Conseil note que le Secrétaire général enverra une lettre aux autorités compétentes du Bélarus afin de porter la question à leur attention et de solliciter des renseignements et des éclaircissements concernant ces incidents. Il est entendu que le Secrétariat assurera le suivi de cette question avec les deux États et en fera rapport au Conseil au cours de sa 238^e session.

Attaques illégales de la République islamique d'Iran mettant en danger l'aviation civile internationale dans la région du Moyen-Orient

8. Conformément à la décision prise par le Conseil lors de la sixième séance de sa session en cours (voir le résumé C-DEC 237/6), le Conseil est convenu qu'un communiqué de presse devait être rédigé et publié pour informer le public de cette décision.

Activités informelles des comités pendant la pause

9. Le Conseil est informé des séances informelles prévues sous l'égide du Comité du climat et de l'environnement et du Comité de la gouvernance, qui devaient avoir lieu pendant la pause du Conseil.

Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil

10. Aucune réponse n'ayant été reçue aux courriels diffusés par le Président du Conseil en mars 2026, et conformément à la règle 32, alinéa a), du Règlement intérieur du Conseil, le Conseil accepte d'inviter Mme Nathalie Herbelles (ACI) et M. Carlos Cirilo (CANSO) à participer en qualité d'observatrice et d'observateur respectivement aux examens à huis clos de sa 237^e session des questions de sécurité et de sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

Points d'information examinés par les comités du Conseil

11. Le Conseil note, sur la base des résumés des délibérations publiés pendant la session en cours, que les organes auxiliaires du Conseil ont examiné les points d'information ci-après et qu'aucune autre mesure n'est attendue :

- *Panorama des risques pour la sûreté de l'aviation*
- *Rapport sur les activités menées par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre en 2025*
- *Actualisation des prévisions budgétaires relatives aux fonds extrabudgétaires pour 2026*
- *Rapport annuel du chef du Bureau du contrôle interne (OIO)*
- *Évaluation du portefeuille régional du bureau ESAF et du Plan AFI SECFAL*
- *Évaluation de la gestion du cycle des projets de l'OACI*
- *Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Rapport sur la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle au sein du système des Nations Unies »*

Points présentés à titre d'information seulement

12. Le Conseil note que les points suivants sont présentés à titre d'information seulement et sont publiés à ce titre sur le site web du Conseil :

- *Principales réalisations des bureaux régionaux en 2025*
- *Rapport annuel 2025 de l'entité d'enquête sur les cas de faute traités au nom de l'OACI*
- *Rapport annuel 2025 du Programme OACI pour l'égalité des sexes*
- *Rapport annuel 2025 sur les mesures prises pour donner suite aux plaintes pour faute et représailles*
- *Rapport sur la situation financière de l'OACI de janvier à décembre 2025 (version provisoire)*
- *Objectif de transformation de l'OACI. Rapport final (janvier 2026)*
- *Rapport à mi-parcours du Secrétaire général (237^e session)*
- *Rapport d'avancement sur la gestion du risque institutionnel (ERM) à l'OACI*
- *Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA)*
- *Rapport sur les activités du Programme de soutien à la mise en œuvre et de développement – Sûreté (ISD-SEC). Résumé analytique*
- *Rapport annuel 2025 sur la mise en œuvre de la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI*